

# CHSCT Basse-Normandie du 10 octobre 2016

## 1/ Démantèlement des A2S

### Déclaration commune du CHSCT :

Réuni le 10 octobre 2016 et conformément aux articles L.4612-8 et L.4614-12 du code du Travail, le CHSCT de Pôle emploi Basse Normandie décide d'une expertise consacrée aux conséquences sur les conditions de travail et la santé au travail du projet « déclinaison des principes directeurs au sein des A2S - Organisation cible agences de proximité ».

Le CHSCT confie cette expertise au cabinet SECAFI, 20 rue Martin Bernard 75647 Paris cedex 13. Cabinet agréé par le ministère du travail

Arnaud Ecolasse en charge du projet apporte des précisions au texte précédent (les acteurs, le périmètre Bas Normand, les impacts immobiliers).

Les membres du CHSCT réagissent en argumentant que les précisions apportées ne rassurent pas les agents et ne répondent pas à l'ensemble des questions posées.

Des inquiétudes persistent et concernent :

- Les espaces fermés et les espaces de regroupement pour les tests réalisés par les psychologues. Le tableau présenté par Arnaud Ecolasse fait part d'un nombre de postes informatiques et non d'espaces dédiés aux activités. Le SNU fait observer que depuis le schéma directeur de 2009, les activités ont évolué. Ces évolutions nécessitent de revoir les espaces de travail (Equipe entreprise, Conseillers GDD développant une relation personnalisée avec les DE). Il y a déjà une mauvaise insonorisation des bureaux actuels, même ceux équipés de portes.

- L'animation fonctionnelle : on parle de 2 animations, l'une régionale et l'autre territoriale. Comment vont-elles s'articuler ?

- Quelles sont les modalités d'accueil sur le site ?

- Inquiétude des collègues psychologues rattachés à une équipe pluridisciplinaire et sous la responsabilité d'un REP ? Inquiétude sur la délivrance de leurs services.

Madame ROTT précise que concernant l'affectation des psychologues actuellement sur les A2S, leurs souhaits seront traités avant ceux des personnes qui se seront exprimées sur la BDE. La démarche de fiche de vœux est en cours.

Si certains sites ne sont pas « couverts », l'établissement prévoit de recourir à la mutualisation. L'objectif est d'avoir un psychologue par site en 2019.

## **2/ Bilan du plan de prévention des risques 2015 et consultation sur le plan 2016**

*par Catherine Fournigault et Orlane Epiphane*

**Présentation des actions réalisées en 2015/2016 et celles programmées en 2017** concernant l'Intégration des salariés, la qualité de vie au travail (QVT) la prévention des RPS, le risque agression, l'Information et la sensibilisation, la santé et l'hygiène, la sécurité et la gestion de crise, l'évaluation des risques, la prévention des risques, la formation des agents, et la sécurité générale.

Les élus font remarquer que pour les agents les fiches de signalement et les fiches RPS sont mal connues. Un rappel en réunion de service serait à faire. De même que l'agent CLS (Correspondant Local Sécurité) n'est pas toujours bien identifié sur les sites. Orlane Epiphane nous informe d'une réunion audio des CLS le 2 ou le 12 décembre. Elle prévoit de s'entretenir avec eux 2 fois par an.

**Consultation** : Vote à l'unanimité sur le plan de prévention des risques 2017.

## **3/ Point sur les inspections réalisées**

Le CHSCT s'est rendu sur les sites de Caen Fresnel et d'Hérouville. Les comptes rendus ne sont pas encore rédigés. Des alertes sont tout de même dès à présent communiquées.

Pour Fresnel : Propreté autour du bâtiment et du local poubelles, escaliers dangereux.

Pour Hérouville : Les sorties y compris celles de secours sont au rdc et toutes situées derrière la zone d'accueil, ce qui rend compliqué et dangereux la sortie en cas d'incendie (Point expliqué par Orlane Epiphane)

Les comptes rendus seront présentés au prochain CHSCT

## **4/ Information sur le DURPS (Document Unique sur les Risques Psycho-Sociaux)**

Le service QVT a travaillé en 2015/2016 notamment sur la base d'un questionnaire composé de 23 questions adressé aux agents. Le taux de retour de ce questionnaire a été de 69%. Il permet de recueillir de l'information sur les RPS et la qualité de vie au travail. Ces données permettent d'établir un plan de prévention dans le cadre des RPS. Il est intégré au DU (Document Unique dont la mise à jour est annuelle).

Catherine FOURNIGAULT informe le CHSCT de l'envoi du questionnaire 2017 aux agents. A compter du 24 octobre, les agents auront 3 semaines pour le compléter. Il est anonyme. Seuls les sites de moins de 10 personnes (certaines DT par exemple) ne peuvent garder l'anonymat. Ces sites seront donc rattachés à une DR. Une analyse des réponses aux questionnaires est réalisée et communiquée aux ELD pour la mise en place de plans d'actions.